



## combien peut retenir mon employeur sur mon salaire

Par **douce28**, le **27/11/2009** à **15:46**

Bonjour,

j'ai été en arrêt maladie du 18 fevrier 2009 au 31 aout 2009, mon employeur avait maintenue mon salaire pendant toute cette période, la sécurité sociale leur a versé les indemnités journalières pour cette période, la mutuelle doit faire le complément de la sécu, mon employeur ma envoyé un courrier en lettre simple pour m avertir que que j avait bénéficié de 131 jours d indemnisation alors que je n avait droit qu'a 60 jours, il me réclame donc le trop percu, mais je n ai aucun document officiel de ce trop percu ni aucun montant, ce mois ci mon employeur ma fait une retenue de 800 euros avec un salaire net de 1100 euros. j'ai une fille de 14 ans a charge pour l aquelle je ne perçoit plus de pension alimentaire car son papa est décédé. je n ai donc que mon revenu pour subvenir à mon loyer, mes assurances, etc .... et à ma fille et moi.

ma question es mon employeur a t il le droit de faire une retenue sur mon salaire en me prevenant juste 2 jours avant la paye par courrier simple et combien peut t il me retenir sur mon salaire ??

comptant sur votre réponse

je vous prie d agréer, mes salutations

douce28